

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2025

| Membres du conseil municipal |          |              |         |
|------------------------------|----------|--------------|---------|
| En exercice                  | Présents | Procurations | Absents |
| 29                           | 20       | 8            | 1       |

Date de convocation le 27 juin 2025

Président: M. Xavier ODO.

Secrétaire de séance : M. Amar MANSOURI.

**Présents :**

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, M. Djamel MESAI-MOHAMMED, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, M. Stéphane GAUBY

**Procuration :**

Mme Marie-Claude MASSON donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Irène DARRE, Mme Nathalie COURREGES donne pouvoir à M. Guillaume MOULIN, M. Maxime MONTET donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, Mme Daniela SEIGNEZ donne pouvoir à M. Jérôme BUB, M. Monji OUERTANI donne pouvoir à Mme Pia BOIZET, Mme Marie-Line JULLIEN donne pouvoir à M. Amar MANSOURI

**Absents :**

M. Roland DÉCOMBE

**PROJET DE MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE TERNAY - AVIS DE LA VILLE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE**

Par délibération n°2025/55 en date du 10 juin 2025, la commune de Ternay a prescrit la procédure de modification n°5 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En application de l'article R 153-40 du Code de l'Urbanisme, la Commune de Grigny-sur-Rhône est consultée, dans le cadre de cette procédure, en qualité de commune limitrophe. Elle donne un avis, dans les limites de sa compétence propre de commune limitrophe, au plus tard trois mois après la transmission du projet de modification, à défaut, son avis est réputé favorable.

Considérant que le projet de modification du PLU de Ternay a été reçu en mairie de Grigny-sur-Rhône le 23 juin 2025 ;

Considérant que la procédure de modification n°5 est prescrite en vue de permettre l'évolution du PLU de Ternay sur les points suivants :

- Favoriser la création d'emplacements réservés pour élargir la Grande Rue de Ternay.
- Permettre la reprise d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le secteur de Crapon réduisant le nombre de logement collectif d'une future opération.
- Renforcer les prescriptions de végétalisation de leur PLU (augmentation du coefficient d'espace végétalisé de 10 % et mise en place d'un coefficient de pleine terre en zone Ua, Ub et Uh et préciser que les coupes et abattages d'arbres sont soumis à déclaration préalable.)
- Modifier les règles en matière de terrassements, clôtures, plantations façades et toitures.
- Mettre à jour les emplacements réservés.
- Compléter le règlement pour répondre aux contraintes actuelles d'application et corriger une erreur matérielle.

*SLOW*

Considérant l'absence d'impact de cette modification sur le territoire de la commune de Grigny-sur-Rhône ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

**D'ÉMETTRE** un avis favorable au projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ternay.

|                           |           |  |
|---------------------------|-----------|--|
| Suffrages exprimés        | <b>28</b> |  |
| Vote(s) Pour              | <b>28</b> | M. Xavier <b>ODO</b> , Mme Isabelle <b>GAUTELIER</b> , M. Guillaume <b>MOULIN</b> , Mme Najoua <b>AYACHE</b> , M. Florian <b>RAPP</b> , Mme Victoria <b>MARI</b> , M. Frédéric <b>SERRA</b> , Mme Irène <b>DARRE</b> , M. Arnaud <b>DEROUBAIX</b> , Mme Marie-Claude <b>MASSON</b> , Mme Maria <b>MARTINEZ</b> , M. Djamel <b>MESAI-MOHAMMED</b> , Mme Nathalie <b>COURREGES</b> , M. Hervé <b>NOUZET</b> , M. Amar <b>MANSOURI</b> , M. Olivier <b>CAPELLA</b> , M. Maxime <b>MONTET</b> , Mme Delphine <b>FAURAND</b> , Mme Aurélie <b>FRONTERA</b> , Mme Chloé <b>OLLAGNIER</b> , M. Théo <b>VIGNON</b> , M. Florian <b>CAMEL</b> , Mme Pia <b>BOIZET</b> , M. Jérôme <b>BUB</b> , Mme Daniela <b>SEIGNEZ</b> , M. Monji <b>OUERTANI</b> , Mme Marie-Line <b>JULLIEN</b> , M. Stéphane <b>GAUBY</b> |
| Vote(s) Contre            | <b>0</b>  |  |
| Abstention(s)             | <b>0</b>  |  |
| Ne prend pas part au vote | <b>0</b>  |  |

Ainsi fait et délibéré le vendredi 04 juillet 2025.

Le Maire,  
Xavier ODO.

Le secrétaire de séance  
Amar MANSOURI.

